

**PROCES-VERBAL INTEGRAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 MARS 2018**

ONT ASSISTÉ A LA SÉANCE :

Groupe Socialiste et apparentés :

Monsieur BLAZY
Monsieur CAURO
Madame GRIS
Monsieur JAURREY
Monsieur RICHARD
Madame MAILLARD
Monsieur ANICET
Madame CAUMONT
Madame MOUSTACHIR
Monsieur HAKKOU
Madame TORDJMAN
Monsieur TOUIL
Madame PEQUIGNOT
Monsieur NDALA
Monsieur SAMAT
Monsieur DOS SANTOS
Monsieur DUBOIS
Monsieur BARAN

Groupe Communiste et Républicain :

Monsieur PIGOT
Madame HENNEBELLE
Monsieur BOISSY
Madame QUERET
Monsieur ABCHAR
Madame MURCIA

Groupe Agir pour Gonesse :

Monsieur TIBI
Monsieur HAROUTIOUNIAN

Elus non inscrits :

Monsieur OUCHIKH (SIEL)
Monsieur OUERFELLI (Ecologiste)
Monsieur SABOURET

Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir :

Madame VALOISE, Groupe Socialiste et apparentés, à Monsieur CAURO
Monsieur YAPO, Groupe Agir pour Gonesse, à Monsieur TIBI

Absents :

Madame RODRIGUES - Groupe Communiste et Républicain - Madame YOHALIN - Groupe Agir pour Gonesse - Monsieur VIGOUROUX - Elu non inscrit - Madame KARTOUT - Elue non inscrite.

Départ de Messieurs TIBI et HAROUTIOUNIAN à 23h10.

Le quorum étant atteint, **Monsieur le Maire** déclare la séance ouverte à 20h45.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OBSERVE une minute de silence en hommage à Monsieur Didier Vaillant, ancien Maire de Villiers-le-Bel et Conseiller départemental, Vice-président de la Communauté d'agglomération, brusquement disparu, et à la mémoire des victimes de l'attaque terroriste de Carcassonne et de Trèbes du 23 mars.

Monsieur le Maire :

« Didier Vaillant a disparu brutalement. Cette disparition a affecté beaucoup d'entre nous qui le connaissions ; même ceux qui ne le connaissaient pas au moins connaissaient le personnage d'élu Maire, Conseiller général, engagé pour le territoire de l'Est du Val d'Oise et d'abord sa ville Villiers-le-Bel. Je crois que beaucoup d'entre nous avaient l'image d'un homme intègre, en mesure de pouvoir dialoguer avec tout le monde, d'abord évidemment les habitants mais je dis tout le monde au-delà de son appartenance politique car il était engagé, évidemment comme chacun le sait au parti socialiste par ailleurs. Dans la dernière période il était premier Vice-président de la nouvelle Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France. Il était en charge du personnel, des ressources humaines et pour avoir recueilli des témoignages des personnels de la Communauté, son travail mais aussi ses relations avec les agents, en tout cas une partie d'entre eux, son humanité, rejoignaient le personnage qu'on connaissait dans son engagement politique pour le territoire. C'est une grande perte, c'est aussi permettez-moi de le dire, la perte d'une personne avec qui nous dialoguions, nous causions, nous avions des relations amicales également. Pour toutes ces raisons vous avez compris que beaucoup d'entre nous à Villiers-le-Bel d'abord mais au-delà de Villiers-le-Bel, ici à Gonesse et encore ailleurs, soyons particulièrement émus de cette disparition si soudaine ; l'infarctus ne lui a laissé aucune chance.

En même temps, dans cette minute de silence, je pense que nous pouvons aussi avoir une pensée pour le drame qui s'est passé en fin de semaine à Carcassonne. Une fois de plus, nous aurions presque pu l'oublier mais le terrorisme a frappé pourtant en octobre dernier, c'était à la gare Saint-Charles à Marseille, déjà deux femmes tuées, mais en fin de semaine c'était à Carcassonne, quatre morts, seize blessés dont évidemment le Lieutenant-Colonel Arnaud Beltrame qui s'est substitué à une femme otage dans le supermarché. Donc bien évidemment c'est encore pour nous l'exigence, pour l'Etat mais pour nous tous, de combattre le terrorisme, d'agir contre la radicalisation bien évidemment qui est le terreau du terrorisme. Ce drame nous rappelle que nous n'en avons pas terminé. Sans faire plus de discours, je vous propose cette minute de silence. »

Monsieur le Maire propose que **Monsieur CAURO** soit désigné comme secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le procès-verbal intégral de la séance du Conseil municipal du 29 janvier 2018.

Sans observations de la part de l'assemblée, **Monsieur le Maire** propose de délibérer.

Groupe Socialiste et apparentés : 19 Pour

Groupe Communiste et Républicain : 6 Pour

Groupe Agir pour Gonesse : 3 Abstentions

Monsieur OUCHIKH (SIEL) non inscrit : Pour

Monsieur QUERFELLI (Ecologiste) non inscrit : Pour

Monsieur SABOURET non inscrit : Pour

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire

DESIGNE un titulaire et un suppléant pour siéger au Comité Stratégique de la Société du Grand Paris.

Monsieur le Maire :

« Je précise que ce n'est pas le Conseil d'administration, c'est une instance dite Comité stratégique qui ne se réunit pas tous les jours, c'est le moins qu'on puisse dire... et en tout cas ce n'est pas là où se prennent les décisions, vous l'avez remarqué. Néanmoins, je vous propose que je siége à ce Comité stratégique en tant que Titulaire et que Madame Moustachir qui est en charge du projet du Grand Paris puisse y siéger en tant que suppléante. Je ne pense pas que cela nous surcharge de

réunions mais après tout il faut quand même y être sachant que, vous l'avez compris, après la décision du Gouvernement de reporter de trois ans la mise en service de la ligne 17 et en particulier évidemment avec la gare du Triangle de Gonesse, il nous faut nous assurer que cette position du Gouvernement pourra être vraiment tenue. Cela suppose d'obtenir des garanties, donc ce n'est pas au Comité stratégique évidemment que nous allons négocier cela mais c'est ailleurs et donc nous nous y emploierons partout où nous devons être pour le faire. Y-a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas, donc nous délibérons. »

Monsieur HAROUTIOUNIAN :

« Juste une précision, parce qu'en commission j'avais posé la question où je m'étonnais qu'effectivement il n'y avait que la majorité qui avait la possibilité du moins de se présenter dans cette commission. Donc je m'interrogeais pourquoi l'opposition n'avait pas le droit à un siège et on m'a rétorqué, si je me souviens bien, que c'était un Conseil d'administration... »

Monsieur le Maire :

« Mais Monsieur Haroutiounian, ce n'est pas sur ce sujet parce que je viens de le dire, c'est une affaire supplémentaire, le Préfet m'a saisi par écrit et c'est le rapport qui est sur table, il n'est pas passé en commission. »

Monsieur HAROUTIOUNIAN :

« D'accord autant pour moi. »

Monsieur le Maire :

« C'est peut-être sur un autre sujet. »

Monsieur HAROUTIOUNIAN :

« C'était sur l'autre commission d'accord, enfin un autre sujet. Mais enfin bon ça ne change rien sur le fond. Sur la forme certes mais sur le fond c'est pareil. Donc j'en profite pendant que j'ai la parole, pour ce dossier là aussi et pareil pour le prochain qui va arriver, je m'interroge sur le fait qu'on ne donne pas la possibilité aux élus de l'opposition de siéger également dans certaines commissions. Et on m'avait rétorqué lorsque j'avais posé la question pour l'autre commission, on m'avait dit que c'était un Conseil d'administration et qu'on ne pouvait pas siéger au sein du CA. Donc je voudrais savoir ce qu'il se passe dans les autres communes. Est-ce que dans les autres communes les élus de l'opposition ont un siège dans ces commissions, ou c'est spécifique à toutes les communes. Est-ce que toutes les communes refusent que les élus de l'opposition puissent participer aux réunions de ces commissions ? Et que dit la loi par rapport à cela ? Est-ce que c'est normal qu'il y a des commissions où il n'y a aucun élu de l'opposition. »

Monsieur le Maire :

« C'est tout à fait normal ou en tout cas assez conforme à la loi puisque c'est à partir des votes démocratiques qui ont été faits par les citoyens. Car je crois que vous faites allusion à une représentation au Syndicat du Crout ? Donc dans ce cadre-là, si on regardait par exemple la représentation de la commune de Louvres qui a une autre orientation, mais on pourrait en prendre d'autres ayant une orientation différente de la nôtre, et vous regardez les élus, vous verrez qu'ils sont de la majorité municipale. »

Monsieur HAROUTIOUNIAN :

« Donc c'est tout à fait normal et légal, c'est-à-dire que les élus de l'opposition n'ont pas le droit de siéger dans ces commissions ? »

Monsieur le Maire :

« Je ne vais pas dire qu'ils n'ont formellement pas le droit mais il n'y a pas une obligation pour la majorité de leur permettre de siéger. »

Monsieur HAROUTIOUNIAN :

« D'accord, les textes ne contraignent pas, ne donnent pas cette possibilité. C'est très démocratique et c'est très représentatif. Même si la majorité a été élue, certes par une majorité par rapport à l'opposition mais la commission n'est pas représentative de la Ville et des élections et des élus qui siègent au sein du Conseil municipal. C'est sur le principe que je soulève le point. »

Monsieur le Maire :

« Mais c'est néanmoins tout à fait conforme à la loi. D'autant plus que ce sont des délégations de petites dimensions, c'est-à-dire que vous avez pour représenter la Ville de Gonesse au Conseil syndical au Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Vallée du Crout, deux titulaires. Evidemment chaque ville envoie des membres de sa majorité municipale, c'est la pratique et elle est conforme à la loi. »

Monsieur SABOURET :

« Juste une information, je voulais dire que n'étant moi pas dans la majorité, je ne prends pas part au vote sur les désignations. »

Au terme de l'échange, **Monsieur le Maire** propose de délibérer sur la désignation au sein du Comité stratégique de la Société du Grand Paris.

Groupe Socialiste et apparentés : 19 Pour

Groupe Communiste et Républicain : 6 Pour

Groupe Agir pour Gonesse : 3 Abstentions

Monsieur OUCHIKH (SIEL) non inscrit : Abstention

Monsieur OUFELLI (Ecologiste) non inscrit : Pour

Monsieur SABOURET non inscrit : Ne prend pas part au vote

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire

APPROUVE la désignation des délégués représentant la Ville au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne – S.I.A.H.

Monsieur le Maire :

« Y-a-t-il d'autres candidats ? C'est toujours possible et à ce moment-là nous procédons à un vote démocratique. »

En l'absence d'autres candidats, **Monsieur le Maire** propose de délibérer.

Groupe Socialiste et apparentés : 19 Pour

Groupe Communiste et Républicain : 6 Pour

Groupe Agir pour Gonesse : 3 Abstentions

Monsieur OUCHIKH (SIEL) non inscrit : Abstention

Monsieur OUFELLI (Ecologiste) non inscrit : Pour

Monsieur SABOURET non inscrit: Ne prend pas part au vote

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame GRIS

PROCEDE à la suppression et à la création de postes.

En l'absence de questions de la part de l'assemblée, **Monsieur le Maire** propose de délibérer.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire :

« Evidemment Monsieur Jaurey vous allez réussir aussi à réaliser l'unanimité sur le Budget primitif 2018 qui suit, je n'en doute pas, et donc je vous donne la parole tout de suite. »

Monsieur JAUREY :

« C'est un objectif que je me suis assigné dès maintenant et je pense que tout le monde va apprécier le rapport qui est fait et le budget qui est proposé. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur JAUREY animée par une projection.

VOTE le Budget Primitif Principal – Exercice 2018 et se **PRONONCE** favorablement sur la reprise anticipée des résultats et des restes à réaliser 2017.

Monsieur le Maire :

« Je pense que vous avez été sans doute très convaincant mais nous allons le vérifier dans quelques instants. Le débat est ouvert, qui s'inscrit dans le débat ? Monsieur Sabouret. »

Monsieur SABOURET :

« Il faut qu'il y en ait un qui commence, donc je me dévoue pour donner quelques éléments sur l'analyse qu'on peut faire de ce budget. D'abord, naturellement on le dit chaque année mais c'est parce que chaque fois c'est vrai et que donc il faut le redire : félicitations au service financier pour le gros travail que représente la préparation du budget et la réalisation des documents qui sont remis pour le vote au Conseil municipal, qui sont des sources d'information tout à fait utiles et tout à fait intéressantes.

Alors une petite remarque préalable, je l'avais faite aussi l'année dernière : je souhaiterais quand même que la diapo sur les taux d'imposition soit revue car le chiffre de référence de 2006, je l'avais déjà indiqué l'année dernière, est un chiffre qui ne prend pas en compte le recalcul de taux qui avait été effectué en application de la loi de finances de 2010, quand la part départementale de taxe d'habitation qui allait à l'époque au Département a été redescendue vers les communes et les EPCI mais à l'époque on était pas en EPCI, on était commune autonome, enfin isolée, en tout cas pas en EPCI, et donc il y a eu un recalcul du taux ; ça n'a en rien correspondu à une baisse de la facture fiscale des contribuables. Donc je trouve que cette présentation est fallacieuse parce qu'elle ne donne pas la réalité de la pression fiscale sur la commune, ça c'est une remarque préalable mais qui est la même que celle que j'avais faite l'année dernière.

Ensuite deuxième remarque : moi je n'avais pas bien compris pourquoi on avait reculé au mois de mars le vote du budget et je dois dire qu'en lisant le budget cette année j'ai compris puisqu'on intègre par anticipation, et c'est la première fois qu'on le fait, les résultats constatés de la gestion 2017 dans le budget 2018. Et pourquoi le fait-on ? Pour pouvoir boucler la présentation de la section d'investissement puisqu'il y a une reprise de l'ordre d'un peu plus de cinq millions d'euros qui permet de boucler la section d'investissement. Et je dois dire que cette astuce rend quand même les comparaisons entre le budget de l'année dernière et le budget de cette année relativement difficiles. Malgré tout j'ai essayé de m'atteler à cette tâche et donc une troisième remarque, concernant la baisse des dotations de l'Etat et la baisse de fiscalité cette année liée à la première tranche de l'exonération de Taxe d'habitation pour les ménages modestes. C'est quand même intéressant de constater qu'à Gonesse on n'a pas subi des baisses de dotations dans le quinquennat précédent qui nous auraient fait complètement décrocher contrairement à un certain nombre d'autres communes. C'est-à-dire que là où moi je suis relativement satisfait c'est qu'un quinquennat de gauche a amené à donner des dotations de péréquation aux communes qui avaient besoin de péréquation. On le voit d'ailleurs, c'est votre diapo qui a été diffusée tout à l'heure qui le montre très bien, il y a eu un effondrement de la DGF comme dans les autres communes, simplement nous on a eu des ressources de solidarité nationale de péréquation qui nous ont permis de maintenir globalement le niveau de recettes pour le budget communal. Deuxième remarque sur cet aspect de compensation : cette année la baisse de Taxe d'habitation qui représente à peu près 1,5 million sur le chapitre 73 en réalité est plus que compensée sur le chapitre 74, on a à peu près un million d'écart, moi j'ai noté 2,4 millions sur le chapitre 74 quand on compare de BP à BP, c'est-à-dire dans les documents budgétaires.

Donc c'est intéressant de constater qu'effectivement il y a un mouvement national de réduction des contributions que l'Etat apporte aux collectivités territoriales mais cette année de nouveau pour Gonesse, à travers un mécanisme différent qui est le mécanisme de compensation de l'exonération de TH, nous ne sommes pas pénalisés. C'est-à-dire que dans notre construction budgétaire, nous ne sommes pas pénalisés par les mouvements nationaux.

Quatrième remarque : moi j'ai une grosse interrogation quand même sur le bouclage du budget de fonctionnement. On constate qu'entre le BP 2017 et le BP 2018, il y a un écart qui est significatif sur les charges générales, sur le chapitre 11, et un écart qui est très significatif avec le budget d'exécution 2016, 1,3 million d'euros d'écart entre le voté 2017 hors mouvements BP, etc... derrière, et le proposé au vote pour 2018, et plus 2,7 millions par rapport à 2016. Moi je m'interroge aujourd'hui sur la réalité du budget de fonctionnement qui nous est présenté. Les inscriptions budgétaires en dépenses, d'ailleurs on voit des mouvements considérables de ligne à ligne, ces mouvements budgétaires sont-ils des mouvements budgétaires sincères ? C'est-à-dire est-ce qu'ils correspondent à des lignes où on a l'intention de dépenser réellement l'argent. On a notamment des inscriptions supplémentaires en matière de voirie, d'entretien et je pense que c'est nécessaire ou est-ce que c'est entre guillemets, une poire pour la soif, c'est-à-dire que c'est une réserve sur laquelle on a prévu de ne pas tout dépenser comme on le fait chaque année pour abonder de nouveau le budget d'investissement. Donc ça c'est une vraie interrogation que j'ai sur ce budget.

Et puis on est en période électorale maintenant depuis le mois de janvier, une des interrogations subséquentes... on est en période électorale de fait à Gonesse depuis le mois de janvier, à moins que je n'ai pas bien entendu les annonces qui ont été faites aux vœux municipaux mais j'étais malgré tout relativement attentif. Donc moi une autre interrogation que j'ai sur le budget 2018 c'est est-ce que ça va être un budget pré-électoral car on le sait, quand on est en temps électoral, il peut y avoir la tentation d'utiliser le budget comme un outil électoral. C'est d'ailleurs la crainte que moi j'avais exprimée quand la presse m'avait interrogé sur le fait qu'on rentrait en campagne électorale à Gonesse dès janvier 2018.

Je terminerai mon propos par une inquiétude et quelques regrets concernant maintenant la section d'investissement. Moi j'ai quand même une interrogation et des craintes je dirais sur le bouclage du

programme d'investissement car les recettes d'investissement entre le BP 2017 et le BP 2018 ne sont pas à la même hauteur. Moi j'ai calculé un écart de deux millions d'euros ; quand on regarde les chapitres 13 et 16 cumulés, on passe de sept millions à cinq millions. Donc on ne tient ce budget d'investissement que parce qu'on a un virement important de la section de fonctionnement, or Monsieur Jaurrey vous avez montré dans la dernière diapo qu'on a un programme d'investissement particulièrement fourni. J'ai fait un petit calcul rapide, arrondi au million près : j'ai compté 17 millions d'investissement dans ce qui nous a été présenté et qui ne prend pas en compte les acquisitions foncières qui viennent en plus et qui ne prend pas en compte non plus l'investissement courant qui s'impute aussi sur les budgets d'investissement. Donc en gros avec ce que vous nous avez présenté, on va jusqu'en 2020 voire même au-delà, si on a des petites dépenses imprévues qui interviennent, vous avez cité tout à l'heure le problème du stade, sur le stade il y a un certain nombre de dépenses qui n'étaient pas prévues il y a quelques années et qui sont rendues nécessaires par l'état du sous-sol des terrains, notamment du terrain d'honneur de football. Donc j'ai une vraie interrogation sur la capacité à tenir ce programme d'investissement ; d'ailleurs dans la liste que vous avez indiquée il n'y a pas, en tout cas je ne l'ai pas vu, les investissements pour les écoles de la Fauconnière dont on sait qu'il va falloir les refaire également ; donc ceci m'interroge.

Et puis un regret aussi, je n'ai rien vu sur la problématique de l'entretien des routes qui ont été fortement abimées par l'hiver. Naturellement il y a les routes départementales et j'ai eu l'occasion d'en faire part au niveau du Département puisque ça c'est de la responsabilité du Département et je pense qu'il va y avoir un programme budgétaire soutenu pour faire les réparations nécessaires, mais ce budget 2018 ne prend pas en compte les efforts nécessaires en matière de routes communales. Donc voici un point qui m'interroge et m'inquiète. »

Monsieur le Maire :

« Il faut terminer votre intervention pour permettre à d'autres de parler. »

Monsieur SABOURET :

« Mais j'y viens Monsieur le Maire, si vous ne m'aviez pas interrompu j'aurais presque déjà terminé. »

Monsieur le Maire :

« Mais je ne vous interromps pas c'est simplement un rappel qu'il y a d'autres membres qui veulent intervenir. »

Monsieur SABOURET :

« Je n'en doute pas. Donc je voulais terminer en indiquant que moi je m'interrogeais sur la réelle capacité à mener toutes les opérations qui nous étaient annoncées et j'indiquerai que le vote du budget est naturellement un vote de confiance. C'est un vote qui manifeste plus que la vérité des chiffres, parce que ça on ne le voit qu'au moment du Compte administratif, c'est un vote qui indique si on fait confiance dans la capacité de l'exécutif à exécuter le budget et à fonctionner correctement si j'ose dire. Comme vous le savez, la confiance que m'inspire l'équipe municipale aujourd'hui n'est pas au plus haut et cela me conduira à m'abstenir sur le vote de ce budget. »

Monsieur OUCHIKH :

« Pour ma part je serai très bref puisque les commentaires qui ont précédé mon propos sont suffisamment étayés, nourris et je crois assez documentés pour être convaincants, donc je m'y associerai. Je voudrais simplement compléter ce propos en disant que le budget primitif est au fond la traduction comptable d'une politique municipale, certes en termes de prévision, mais qui donne en fait un cap à partir des évaluations des ressources financières que la commune peut sérieusement et en toute sincérité évaluer. Et je dois dire que de ce point de vue je reste sur ma faim car j'ai écouté avec beaucoup d'attention Monsieur Jaurrey développer son propos et à maintes reprises il n'a cessé de faire part de son scepticisme, de ses doutes, de ses craintes, de ses interrogations sur les ressources que nous escomptons obtenir de l'Etat, du Conseil régional, du Conseil départemental, et ces craintes sont éminemment justifiées et je ne lui en impute pas le tort, pas davantage qu'à la commune, car évidemment ce sont des contraintes qui nous sont extérieures.

Vous avez développé Monsieur Jaurrey en ce qui concerne les recettes de fonctionnement les craintes que nous avons tous en ce qui concerne la Taxe d'habitation dont nous sommes privés et pour laquelle nous devrions recevoir une compensation fiscale mais dont on a du mal à évaluer le montant précis. Il en est de même pour les interrogations que vous avez développées pour la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité urbaine, la dotation relative à l'enregistrement même si la somme est mineure mais quand même ; c'est une crainte que vous avez citée sur le montant insuffisant que vous avez relevé. Vous avez également en ce qui concerne les investissements, été relativement imprécis sur les produits tirés des cessions foncières à venir et également pour les dotations de soutien à l'investissement local. Bref vous avez compilé un certain nombre de craintes qui moi m'interrogent et c'est vrai que je ne peux pas m'associer à un budget primitif, au vote d'un budget primitif qui repose dans son élaboration, certes sérieuse mais quand même, sur des doutes aussi considérables pour par ailleurs mettre en regard des dépenses qui sont prévues, notamment en

matière d'investissement assez considérables ; et Monsieur Sabouret a développé cela avec beaucoup de précisions, qui rendent me semble-t-il très compliqué l'exercice de pouvoir financer sur plusieurs années des programmes d'investissement très ambitieux pour des ressources qui en partie ne sont pas relativement claires, en tout cas précises. Voilà pourquoi pour ma part je ne pourrai pas m'associer au vote de ce budget comme l'exécutif municipal, pour ces imprécisions que j'ai là rapidement évoquées. »

Monsieur PIGOT :

« Pour ce qui nous concerne nous, élus communistes, nous nous inscrivons logiquement dans la démarche qui est la nôtre depuis 1995, c'est-à-dire que au-delà de la solidarité qui nous affecte, enfin ce n'est pas une affection, c'est une conviction, nous approuverons ce budget en pleine confiance avec la majorité municipale et avec tout ce que ça comporte. La ville de Gonesse est bien évidemment concernée par la politique budgétaire qui est menée nationalement car la suppression de la Taxe d'habitation, comme l'a dit Michel Jaurrey, pour 80% des ménages sur trois ans, même compensée cette mesure nous retire la maîtrise d'une ressource, car ce n'est pas la même chose pour un territoire d'avoir une recette en fiscalité propre ou en dotation d'Etat. Bien évidemment, dans son rapport introductif Michel Jaurrey a montré ce qui détermine notre gestion et nous l'approuvons. Ce sont les engagements pris en 2014 avec les électeurs et c'est ce qui guide l'action de tous les élus de la majorité municipale. L'exercice sera cette année bien sûr difficile, comme l'a dit le rapporteur, car les conséquences de ces restrictions se cumuleront sur les budgets des années suivantes. Or les projets d'investissement comme la reconstruction des écoles élémentaires à la Fauconnière, l'aménagement de l'école de musique, la création d'un quatrième centre socioculturel au centre-ville, tout ce que vous avez en fin de rapport d'énuméré en termes d'investissements et sur lesquels nous avons été élus, doivent être réalisés. Et nous sommes donc d'accord avec la priorité qui est donnée aux trois priorités majeures qui sont : préserver et améliorer nos missions de service public mises à mal quand on voit que 120 000 fonctionnaires sont programmés d'être supprimés par le gouvernement en place, poursuivre l'effort d'investissement pour améliorer la qualité de vie de tous les Gonessiens, garantir la stabilité de la pression fiscale ; c'est ce qui nous guide. Et faut-il rappeler que les collectivités locales comme celle de Gonesse, toutes les villes, toutes les communes, les départements, ne sont pas des services déconcentrés de l'Etat et que conformément à l'article 72 de la Constitution, elles s'administrent librement et bénéficient de ressources dont elles peuvent disposer librement. Et si on prend les méthodes directives mises en œuvre depuis plusieurs années maintenant, et bien on va conduire à ce que les communes ne soient plus ces collectivités administrées librement. Sans états d'âme et avec confiance, nous renouvelons notre confiance à la majorité avec laquelle nous partageons beaucoup de choses depuis 1995. »

Monsieur le Maire :

« Merci cher Alain. Monsieur Tibi vous avez la parole. »

Monsieur TIBI :

« Merci Monsieur le Maire. Je me félicite de l'intervention de Monsieur Sabouret, là franchement... parce que depuis des années nous dénonçons... là franchement je suis... et puis avec mon collègue, on est super contents, parce qu'il a fallu qu'il soit dans l'opposition pour se rendre compte des problèmes.

Je ne vais pas reprendre ce qu'a dit Monsieur Sabouret puisque je cautionne, nous cautionnons à cent pour cent mais je vais quand même un peu détendre l'atmosphère qu'il y a au sein de votre majorité et je vais parler un peu des recettes et des dépenses de fonctionnement parce que je ne vous cache pas qu'après avoir étudié un peu tout ça, comme tous les ans je reviens toujours sur le fait que c'est des dépenses inconsidérées sur disons des chapitres sur lesquels il n'y a aucune transparence et notamment les chapitres divers. Lorsqu'on voit pour cette année encore dans les chapitres divers 6228 qu'on se retrouve avec plus cent mille euros, dans les chapitres divers 6288 on se retrouve avec plus cinquante mille euros, dans des chapitres 6281 on se retrouve avec plus vingt mille euros. Donc pour ceux qui ne savent pas, parce que comme dans la majorité... moi je ne connais pas grand-chose en gestion économique ni en bilan, ni en calcul mental, le 622800 ce sont les frais de formation des salariés ou des honoraires, les 628800 ce sont les tirages de plans et les 623100 c'est tout ce qui est annonces publicitaires, pour votre info. Donc là dans les divers j'aimerais bien, enfin tous les ans on le réclame, on nous dit qu'on va nous le transmettre mais on nous le remet pas, donc ce qu'on aimerait une bonne fois pour toutes, c'est d'avoir la décomposition de ces trois chapitres auxquels... pour donner un ordre d'idée, les 622800 il y en a pour 762 000 euros en divers, pour les 628800 toujours en divers il y en a pour 400 000 euros, ensuite pour les autres il y en a pour 412 000 euros. Donc j'aimerais bien et on aimerait bien savoir à quoi sont alloués ces 1,5 million d'euros.

D'autre part, vous avez dit fort justement Monsieur le rapporteur concernant la masse salariale qui est de 58,4 % par rapport au budget... ce qui serait intéressant pour notre information et je pense que pour l'information de la majorité ici, ce serait d'avoir la décomposition en pourcentages du personnel par rapport aux cadres, ce serait assez intéressant de savoir. ? Parce que là il y a une enveloppe qui est considérable et je ne vous cache pas que cette année on a été satisfaits puisque les primes que

vous avez allouées ont été à 80% pour le personnel et 20% l'encadrement, alors que ce n'était pas le cas les années précédentes. Donc concernant ce fonctionnement je ne vais pas aller plus loin mais on aimerait bien avoir ces détails là, ça ferait avancer pas mal et ça éclairerait peut-être certains élus de la majorité qui suivent sans compter la majorité et vous Monsieur le Maire en l'occurrence.

Vous permettez, je n'ai coupé personne, laissez-moi continuer merci. C'est la démocratie il paraît.

Concernant les recettes d'investissement, alors Monsieur Jaurrey ou bien il y a quelque chose que je ne comprends pas... car j'ai essayé de faire les calculs dans les recettes d'investissement et je vois qu'au BP 2017 on arrive à un total de recettes d'investissement de 17 823 000 euros, en BP, BS, DM 2017 vous arrivez à 28 millions, plus 6 millions d'autofinancement, ce qui arrive à 34 millions. Sauf que quand je fais l'addition des quatre premiers postes, 5,5 millions, 7,2 millions, 3,2 millions et 4,4 millions, je n'obtiens pas 28 millions mais 20 millions. Concernant le BP 2018 avec les restes à réaliser vous obtenez 23 137 000 euros ; l'addition des quatre, sauf que moi quand je fais l'addition j'obtiens 11 millions, soit une case a été oubliée, soit pas ? Merci de refaire la correction et de vérifier.

Alors je vais un petit peu continuer dans la foulée parce que pendant que vous calculez vous réfléchissez, je vais continuer un petit peu dans ce qui est la dette parce que ça m'intéresse énormément. Comme je ne connais rien, je ne sais pas, je suis assez surpris c'est que dans les éléments du bilan, dans la dette vous mettez 33 millions d'euros ; pour votre information comme je l'ai dit lors de l'orientation, l'endettement a augmenté d'un million d'euros entre 2016 et 2017. Là par contre, ce que je trouve assez surprenant c'est que dans le bilan vous notez 2,9 millions un emprunt que vous avez signé le 26 décembre 2017, qui devrait être partie prenante de votre bilan et là par contre on ne le retrouve pas dans l'endettement, même si vous n'avez pas appelé les fonds. Donc l'endettement réel pour finir l'année 2017 il faudrait rajouter ces 2,9 millions et je passe également sous silence, puisque tous les ans je le rappelle, les cessions puisqu'à chaque fois on demande le détail de ces ventes mais comme m'avait dit Monsieur Cauro l'année dernière, oui mais vous savez c'est long, c'est pas long... oui mais c'est quand même notifié et donc comptablement c'est pris en compte pour équilibrer. Donc aujourd'hui, ce qui me fait amener à dire que la dette de la ville n'est pas de 33 millions, elle est au minimum de 36, plus les 4 millions qu'on est censés emprunter, ça fait 40 millions.

Donc voilà, sur ce on s'est abstenus tous les ans concernant le budget et cette année on va voter contre pour toutes ces... comment dirais-je ? Je ne vais pas dire ces cachotteries, comment il avait dit Monsieur Sabouret une fois ? Ce n'était pas... quoi Monsieur Sabouret, je ne me rappelle plus ? »

Monsieur le Maire :

« ... Vous avez terminé ? Donc je donne la parole à Monsieur Cauro. »

Monsieur CAURO :

« Alors en effet Monsieur Ouchikh le budget c'est la traduction de la politique municipale et c'est le seul point où je vous rejoins puisqu'en effet cette traduction de la politique municipale elle montre qu'on est dans une commune qui est volontariste qui fait beaucoup d'investissements et les investissements n'ont pas démarré d'un coup en 2018, ce ne sont pas des investissements électoraux, c'est un programme électoral sur lequel on a été élus et ce que nous faisons aujourd'hui, c'était aussi de la préparation depuis que nous avons été élus, c'est l'aboutissement de certains projets, c'est la continuation et la fin d'autres projets et c'était important de le dire.

Je voulais répondre à Monsieur Sabouret, qui se réjouissait que la baisse de la Taxe d'habitation soit plus que compensée, mais je rappelle que ce ne sont que des prévisions et comme l'a écrit Monsieur Jaurrey en page 4, on verra bien si tout est compensé, et c'est pour cela que Monsieur Jaurrey avait des craintes sur les dotations que nous allons avoir puisqu'aujourd'hui tout cela n'est pas encore figé.

Alors ce qui est sûr, Monsieur Tibi vous vous êtes réjouis de l'intervention de Monsieur Sabouret, d'une part je comprends pourquoi puisque Monsieur Sabouret dans son intervention a bien montré qu'il ne tapait plus à la porte de la majorité mais qu'il se situait vraiment dans l'opposition. Mais en même temps moi je serais à votre place Monsieur Tibi je ne serais pas content parce que si vous avez bien écouté ce qu'a dit Monsieur Sabouret, dans sa volonté de tout détruire il s'est contredit parce qu'il nous dit que le budget de fonctionnement n'est pas sincère et qu'on s'est gardé dans les postes des poires pour la soif pour les investissements, c'est ce qu'il a dit. Mais après quand il a parlé de l'investissement il dit qu'on n'est pas capable de le tenir. Alors si nous ne sommes pas capables de tenir l'investissement, nous aurions aussi dissimulé de l'argent dans le fonctionnement pour l'investissement, donc vraiment il y a quelque chose que je ne comprends pas. Et après ça il nous dit qu'on fait trop d'investissement, que c'est un budget électoral mais que nous n'avons pas fait assez sur la voirie, alors il faut savoir.

Sur le ratio d'endettement Monsieur Tibi, alors vous jouez avec les chiffres etc... moi ce je vois c'est finalement le ratio d'endettement : aujourd'hui nous sommes à moins de cinq ans quand le Gouvernement demande aux communes d'être à moins de douze ans, donc même si vous ajoutez les deux millions nous sommes encore largement en-dessous.

Oui le vote du budget c'est un vote de confiance et nous, nous avons confiance dans ce budget qu'a préparé Monsieur Jaurrey avec nous et qui est sincère. »

Monsieur le Maire :

« Madame Moustachir vous avez la parole. »

Madame MOUSTACHIR :

« Merci. Alors chers collègues moi je voulais juste vous rappeler que la Chambre Régionale des Comptes qui a audité les comptes de la Ville en 2012 sur trois années, n'a formulé aucune remarque négative à l'époque, donc c'était notre premier mandat, en tout cas mon premier mandat avec vous et Monsieur Jaurrey était aussi élu chargé des Finances, donc je renouvelle encore ma confiance cette année aux comptes de la Ville et au budget de la Ville. Il y a certainement des doutes qui ont été formulés sur les aides de l'Etat mais Monsieur Jaurrey a été honnête justement en parlant de ces doutes, surtout sur la Taxe d'habitation et sa compensation, mais il faut avancer et avancer cela veut dire travailler et rester toujours vigilants à surveiller nos comptes et à surveiller notre budget. Mais il faut souligner aussi que les habitants de la Ville de Gonesse et d'ailleurs les habitants des autres villes sont très satisfaits par le fonctionnement et les investissements qui sont menés sur la Ville de Gonesse.

Voilà c'est mon témoignage et j'avoue que je fais une totale confiance à ces comptes et à ce budget et merci Monsieur Jaurrey et merci à tous les services financiers d'établir un tel budget. »

Monsieur le Maire :

« Merci. Alors Monsieur Jaurrey vous répondez à un certain nombre de questions maintenant avant que j'intervienne moi-même pour clôturer le débat. »

Monsieur JAURREY :

« Oui tout simplement, Monsieur Sabouret nous faisons exactement ce qui va être fait le 5 avril au Conseil communautaire en présentation du budget de la Communauté d'agglomération. Vous constaterez dans ce budget de la Communauté d'agglomération qu'ils ont intégré bien sûr les résultats du Compte administratif mais qu'en plus il y a un excédent sur le fonctionnement 2017, je vous le donne à titre indicatif, de 21 millions qui est réparti à peu près dans les mêmes proportions que nous le faisons. D'ailleurs nous faisons aujourd'hui ce que nous avons fait au BS 2017, c'est-à-dire que nous avons réparti l'excédent du Compte administratif 2016 dans les mêmes proportions qu'aujourd'hui. Nous avons une différence entre ce que nous avons reversé, c'est dans mon rapport... entre ce que nous reversons de l'excédent sur le budget, nous avons quatre mille de différences entre ce que nous avons fait en 2017 et ce que nous faisons en 2018 : quatre mille euros ! Alors vous me dites qu'est-ce qu'on fait avec les 727 000 euros ? C'est simple nous faisons comme l'an dernier, nous faisons des travaux, simplement nous anticipons, nous les faisons en mars parce que pour les services, c'est important, qu'ils aient la somme en mars tout simplement parce qu'ils savent les travaux d'entretien sur la voirie, etc... je reviendrai sur les chiffres de la voirie, sur l'éclairage public, nous avons fait des tas de choses, des cours d'écoles ici ou là, etc... Voilà les travaux que nous faisons, ils sont d'ailleurs décrits dans mon rapport.

Je suis surpris, je le dis très tranquillement sans polémique, je suis surpris parce qu'il y a un document qui n'est pas grand, qui est celui-là, alors je me demande pourquoi on les imprime Monsieur Sabouret ? C'est la Décision Modificative n°1 du Budget principal exercice 2017. Dans mon rapport, vous ne m'avez peut-être pas lu, si vous l'aviez lu vous ne me feriez pas ces remarques, mais je demandais qu'on se reporte sur ce document. Vous me dites, je ne sais plus, c'est vous qui me disiez... sur les charges générales, je me demande si votre chiffre est exact, dans le document budgétaire 2017 c'est-à-dire ce qui a été fait en fin d'année, on a bien sûr remis tous les virements, tout ce qui a été fait, etc... nous étions en charges générales : je lis le chiffre, à 13 361 958, ce n'était pas le réalisé ! On vous dit que le réalisé a été de 13 332 968, c'est-à-dire grosso modo 30 000 euros en moins par rapport aux prévisions budgétaires, voilà le réalisé ! Et comment nous sommes partis sur ce budget ? Quand même je me demande... exactement comme la Communauté d'agglomération, j'espère que vous allez leur faire la même remarque, à mon ami Bernard Angels, exactement ce que vous me faites à moi, vous allez faire exactement la même chose parce que franchement c'est la même méthode que nous appliquons... Et à Monsieur Renaud le Président, j'espère que vous allez dire la même chose... Parce que nous appliquons exactement ce qui se fait ailleurs, de droite ou de gauche vous savez malheureusement, nous sommes tous confrontés aux mêmes difficultés de compression. Donc en réalité nous sommes partis du réalisé pour établir notre budget, en réalité notre fluctuation, notre évolution sur les charges générales : 0,75, c'est moins de un pour cent c'est minime ! Vous savez le gaz augmente, beaucoup de choses augmentent et il faut intégrer ces évolutions y compris les économies d'énergie que nous faisons dans la rénovation des bâtiments, etc... Donc nous intégrons tout cela.

Vous dites les taux d'imposition, je réponds à vos questions dans le désordre peut-être mais... les taux d'imposition : écoutez-vous faites une découverte, le problème c'est que la réforme de la taxe professionnelle avec la part de la taxe d'habitation départementale, elle est passée aux communautés d'agglomération mais pour les communes qui n'étaient pas en communauté d'agglomération, elle a été reversée aux communes et dès que nous sommes passés à Val de France, cette part de deux

millions et quelques a été reversée, bien sûr reprise dans les comptes de la Communauté d'agglomération.

Donc si vous voulez quand on compare, non il faut comparer les chiffres, quand je mets 2006, c'est-à-dire une date précise où il n'y a pas eu... depuis 2006 nous n'avons fait qu'une évolution des taux et c'est en 2016 et croyez moi c'est une décision courageuse qu'il a fallu faire, parce que si nous ne l'avions pas faite, il fallait supprimer des services et ici dans cette assemblée, je le dis, c'est la décision que nous la majorité... c'est la plus difficile que nous ayons prise parce que augmenter les impôts il fallait le faire, et nous avons expliqué aux Gonessiens, on leur a dit voilà les onze milliards de recettes en moins sur les collectivités, il faut bien les prendre quelque part enfin, ce n'est pas à vous que je vais le dire. Donc ça a coûté à la Ville, bien sûr quand vous faites les comptes avec les écarts et tout ça, vous tombez sur des chiffres qui avoisinent... écoutez je prends un exemple sur les bailleurs sociaux : les bailleurs sociaux qui font des réhabilitations, des constructions, etc... ils sont exemptés de la taxe foncière pendant 15-20 ou 25 ans selon les emprunts que nous garantissons en plus à la commune, et cette exemption représente près de 980 000 euros de moins de perception de la taxe foncière. L'an dernier sur les 980 000 euros, vous savez combien nous avons touché ? Moins de 70 000 euros de compensation : voilà la réalité des chiffres. Nous n'inventons pas, vous savez le budget que nous faisons, les familles comprennent très bien mais pour ne pas augmenter les impôts, pour avoir le courage de dire : on n'augmente pas, il faut nous dire ce que nous supprimons. Il y a des jeunes là, est-ce qu'on supprime le Service civique ? Est-ce qu'on supprime le portage des repas aux personnes âgées ? Mais il faut le dire. Nous avons déjà un repas sur deux, les familles qui reçoivent le colis ne vont pas au repas, etc... Mais il faut dire ce qu'on fait et ça c'est le courage.

Je finis, sur les taux chacun peut vérifier, si vous vérifiez les taux ceux qui ont la taxe foncière et la taxe d'habitation, etc... peuvent vérifier qu'en 2006 c'était 17,65 et voilà le taux et 17,17 on est passé à 18,97 c'est la réalité des chiffres. Vous me dites ensuite : vote du BP en mars pour boucler le budget, vous allez faire la même remarque à Bernard Angels, Vice-président des Finances à la Communauté d'agglomération, si on vote le budget en mars c'est pour boucler le budget de la Communauté d'agglomération ; voilà ce qu'il faut dire ? Vous savez bien que c'est faux et vous dites des choses qui sont incohérentes.

La baisse des dotations dans le quinquennat précédent j'en ai parlé, la réalité de fonctionnement j'en ai parlé je vous donnais les chiffres, mes reports sur le document que vous avez reçu et que n'ont pas les gens. Les recettes d'investissement : bien sûr qu'il y a deux millions en moins en recettes, pour une raison bien simple, c'est qu'il y a des opérations qui sont moins financées, etc... et nous faisons la réalité. Sur l'entretien voirie, vous ne m'avez pas écouté, dans les 3,6 millions que j'ai cités tout à l'heure, je vous donne la réalité d'un chiffre, dans les 3,6 millions vous savez d'investissements courants que j'ai dit pour l'éclairage, la voirie, etc... Nous constaterons, vous m'entendez bien ? 1 097 500 euros pour la voirie, l'éclairage et la signalisation tricolore ! 1 097 500 euros ! Mais si vous veniez en Commission des Finances je vous dirais tous ces chiffres, vous auriez tous ces détails. Nous consacrons en opérations programmées pour la fin des travaux de la Fauconnière, les abords de Perrault, la réfection des allées du cimetière (100 00 euros), etc... Je vous l'ai dit, donc voilà. Je pense que j'ai répondu sur tout.

Monsieur Ouchikh, vous avez raison, les inquiétudes sur les recettes de l'Etat sont réelles, elles ne sont pas simplement ici, tous les élus y compris, je vous citais tout à l'heure le rapport Klopfer qui a été fait à la Communauté d'agglomération devant 42 maires, les membres de la Commission des Finances de l'agglomération, etc... Tout le monde est dans cette inquiétude, bien sûr que nous sommes inquiets, bien sûr que nous attendons. Nous, nous avons été prudents. Quand j'ai dit que nous avons fait un budget prudent, je l'ai dit dans mon rapport, nous nous sommes basés sur le réalisé 2017, nous n'avons pas augmenté les bases de 1,2 parce que nous avons fait attention, nous ne savons pas exactement ce que nous toucherons en dotations, etc... nous ne voulons pas avoir de surprises désagréables. Monsieur Pigot vous avez raison, bien sûr tu as dit l'essentiel Alain, aujourd'hui c'est un budget serré, c'est un budget difficile, les inquiétudes sont là oui c'est vrai.

Monsieur Tibi, pareil je vous fais la même remarque qu'à Monsieur Sabouret, si vous veniez en Commission vous sauriez, vous auriez tout, on dirait tout sans problèmes, tout ce qu'il y a dans le budget divers 762 000, vous voulez que je vous les dicte : et bien nous faisons l'OPAH aux Marronniers : prestations 146 000, il y a aussi un peu plus de 100 000 euros pour l'opération en elle-même, instituteurs études dirigées : 35 000, alphabétisation : 80 000, etc... Centre des ressources : 48 000, c'est tout cela... Et bien si vous le savez pourquoi me posez-vous la question ?

Ensuite vous me dites sur le poste « autres » : il y a les cotisations municipales CNAS pour 21 000, il y a le SIGEIF : 14 000, et 240 000 euros pour les interventions des TAP, il y a les séjours d'été pour 68 000, etc... on peut tout vous justifier. Autrement dit moi je suis à l'aise, vous ne me posez pas les vraies questions je vous le dis franchement. La question qui se pose aujourd'hui pour les collectivités, pas simplement pour Gonesse... »

Monsieur TIBI :

« Disons plutôt que vous ne répondez pas. »

Monsieur JAUREY :

« ... c'est tout simplement la question de répondre aux attentes des habitants en matière de service public communal avec un resserrement de recettes, et vous auriez pu me poser la question : comment faites-vous pour établir un budget avec un resserrement de recettes et sans augmenter les impôts ? C'est ça la question essentielle. »

Monsieur TIBI :

« Non mais il n'a pas répondu à ce qui était le plus important, les recettes d'investissement... »

Monsieur JAUREY :

« Je vous ai répondu Monsieur. »

Monsieur le Maire :

« Non mais il n'a pas compris la réponse peut-être. »

Monsieur TIBI :

« Pardon ? »

Monsieur le Maire :

« Je ne suis pas intervenu, et j'interviens pour conclure, après j'organise le vote. »

Monsieur TIBI :

« Non mais je n'ai pas compris la réponse, vous indiquez 28 millions et je fais le calcul il y a 20 millions, attendez si je n'ai pas compris... C'est plutôt... Je ne sais pas c'est écrit noir sur blanc. »

Monsieur le Maire :

« Alors dernière réponse mais vous répondez précisément. »

Monsieur JAUREY :

« Mais je réponds précisément. Monsieur Tibi a posé deux questions auxquelles je n'ai pas répondu c'est vrai ; sur la dette de 2,9 millions c'est dans les restes à réaliser 2017 et dont la comptabilité de la dette, ce n'est pas moi qui l'a fait, c'est le Trésor public, c'est le Trésorier, elle est à ce niveau-là aujourd'hui. Nous avons fait un emprunt au Crédit agricole à 1,03 à l'époque et je vous l'ai dit nous avons pris sur cet emprunt 2017 parce que les investissements ne sont pas réalisés, nous avons pris 870 000 c'est-à-dire 30% de cet emprunt ; donc il est reporté. »

Monsieur TIBI :

« Donc vous reconnaissez qu'il y a 3 millions d'emprunt supplémentaire. Mais ce n'est pas là ma question, ma question elle est là, elle est en page huit de votre rapport. »

Monsieur le Maire :

« Monsieur Tibi est-ce que vous permettez au Maire d'intervenir ? »

Monsieur TIBI :

« Bien sûr Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire :

« Merci Monsieur Tibi. Très bien donc j'indique que j'interviens et je conclus le débat, ensuite c'est le vote. Je considère qu'à 22h30 il y a eu un débat, il y a eu un rapport introductif et je remercie Michel Jaurey ainsi que la Direction générale et tous les cadres dont Monsieur Tibi pense qu'ils ne font pas partie du personnel, mais je pense qu'il en font partie, ils sont même, pour une partie, derrière moi ; et ce n'est pas parce qu'ils sont cadres qu'ils ne font pas partie du personnel, le personnel c'est l'ensemble des agents, cadres et évidemment non-cadres. Donc je remercie tous ceux qui ont travaillé à cette préparation budgétaire dans un contexte évidemment difficile qui nous a amenés, comme nous l'avons indiqué, à reporter pour la première fois depuis longtemps la discussion budgétaire en mars et à ne pas l'avoir en janvier, afin effectivement d'avoir tous les éléments les mieux définis pour élaborer ce budget. C'est ce qui a été fait et de ce point de vue-là, nous sommes dans une démarche qui ne peut pas être qualifiée d'insincère puisqu'elle part du réalisé, elle prend en compte au mieux le réalisé 2017 avant même l'adoption du Compte administratif pour ce qui est de l'investissement par exemple. Mais je pense que si les Gonessiens suivaient ce débat ils pourraient le considérer un peu confus d'abord, surtout dans le débat, et pourraient même être surpris de voir certains qui évidemment ont approuvé, adopté et participé à l'élaboration d'un programme municipal, considérer aujourd'hui qu'appliquer ce programme municipal c'est déjà commencer la campagne électorale. Mais un programme municipal a été approuvé par les électeurs en 2014 et est-il anormal que ceux qui sont en charge...je ne m'occupe pas de ceux qui ont abandonné le navire pour des raisons qui sont les leurs pour mener une aventure personnelle... Mais on ne peut pas reprocher à ceux qui sont toujours bien dans le

navire et aux commandes, de conduire jusqu'à bon port et conduire à bon port cela veut dire appliquer le programme et tenir les engagements.

Peut-être est-il indifférent à certains ici, de tenir les engagements en réalisant le nouveau conservatoire de musique ? Peut-être est-il indifférent à certains ici de tenir les engagements en réalisant le pôle sportif Cognevaut ? Peut-être est-il encore indifférent à certains de tenir les engagements en faisant en sorte que sur les écoles nous réalisions les programmes que nous avons promis ? Et sur la voirie nous tenons des engagements que nous avons pris et chaque année il y a un programme important de voirie. Et j'invite ceux qui disent des inepties à comparer avec ce que font des communes voisines en la matière, et je pense qu'on pourra souffrir la comparaison.

Donc je pense que les Gonessiens, ce qu'ils regardent c'est d'abord que les engagements pris soient tenus. Deuxièmement, que les réalisations qu'ils attendent soient effectives et les témoignages de ce point de vue-là sont nombreux et nous pouvons être totalement rassurés de ce côté-là ; les témoignages je peux vous l'assurer sont nombreux et même de plus en plus nombreux.

Et puis en même temps qu'est-ce que regardent les Gonessiens ? Ils regardent que nous puissions le faire dans des conditions budgétaires, financières, acceptables ; pas d'augmentation de l'impôt, mais en même temps augmenter l'impôt que ce soit au niveau national ou au niveau local, quand c'est juste, quand c'est nécessaire, ce n'est quand même pas considérer que... quand c'est juste, et l'impôt n'est pas juste souvent, c'est vrai, mais ce n'est pas tellement l'impôt local qui n'est pas juste. Je dirai que quand on augmente la CSG mais qu'on supprime l'impôt sur les grandes fortunes, lorsqu'on crée la flat tax pour les sociétés, est-ce que c'est juste ? On peut se poser la question. J'ai l'impression qu'il y a beaucoup de Français qui en reviennent là-dessus.

Mais en même temps, ce que regardent aussi les Gonessiens c'est que la Ville ne s'endette pas de façon disproportionnée et les chiffres qui ont été donnés par Monsieur Jaurrey, je m'excuse mais quand on calcule l'encours de la dette il y a une définition du calcul de l'encours de la dette, c'est très précis, et donc le calcul de l'encours de la dette au 31 décembre, il est dans le tableau sur le rapport à la page 10, précis, et il montre que nous maintenons le niveau de cet encours de la dette de façon raisonnable. Et j'ai un témoignage à mon avis irréprochable et incontestable, c'est quand la nouvelle Directrice départementale des Finances publiques qui a pris ses fonctions il n'y a pas longtemps et qui vient me voir, me dit : Monsieur le Maire, alors la gestion de la commune de Gonesse, ce n'est pas un souci pour nous, c'est-à-dire pour l'Etat. Donc franchement lorsque c'est dit par Bercy finalement au niveau départemental, je pense que vous pouvez faire beaucoup de commentaires, ils sont très intéressants vos commentaires mais en même temps j'avoue qu'en la matière le commentaire de la Directrice départementale des Finances publiques me convient bien puisque c'est elle qui juge au bout du compte, et que dans la période dans laquelle nous allons entrer où l'Etat va regarder les choses de plus près, enfin en tout cas nous, nous ne serons pas dans la contractualisation puisque nous sommes une ville de moins de 50 000 habitants et que nous ne sommes pas une intercommunalité ; mais enfin nous sommes soucieux de la bonne gestion de nos deniers publics et de ce point de vue là je voudrais qu'on n'en fasse pas trop, mais enfin je sais très bien pourquoi on en fait de trop parfois, c'est maintenant parce que justement on nous reproche d'appliquer notre programme électoral, mais certains sont déjà en campagne électorale et c'est parce qu'ils sont déjà en campagne électorale qu'ils critiquent la gestion municipale, au demeurant plutôt bonne croyez-moi, et en tout cas aussi avec des élus qui répondent aux engagements qu'ils ont pris devant les citoyens ; et ça en démocratie c'est quand même pas mal non plus ! Très bien alors je propose que nous votions. »

Groupe Socialiste et apparentés : 19 Pour

Groupe Communiste et Républicain : 6 Pour

Groupe Agir pour Gonesse : 3 Contre

Monsieur OUCHIKH (SIEL) non inscrit : Contre

Monsieur OUERFELLI (Ecologiste) non inscrit : Pour

Monsieur SABOURET non inscrit : Abstention

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur JAURREY

VOTE le Budget Primitif Assainissement – Exercice 2018 et se **PRONONCE** favorablement sur la reprise anticipée des résultats d'investissement et d'exploitation 2017.

Monsieur le Maire :

« Le débat est ouvert. Monsieur Sabouret. »

Monsieur SABOURET :

« Oui c'est plus une explication de vote parce qu'il y a beaucoup moins à dire sur les budgets annexes que sur le Budget principal, pour vous indiquer que contrairement à la position qui est... enfin pas contrairement, complémentarément, en complémentarité, pardon, de mon vote précédent je considère que ce sont des budgets techniques et donc moi je voterai favorablement sur ces budgets

techniques. J'en profite pour faire une petite demande en rebondissant sur votre intervention de tout à l'heure puisque vous nous avez indiqué que la Directrice départementale des Finances publiques était dithyrambique sur la gestion de Gonesse... »

Monsieur le Maire :

« Non non je n'ai pas dit cela, je n'ai pas employé ce mot. »

Monsieur SABOURET :

« En tout cas elle était très satisfaite. »

Monsieur le Maire :

« Non mais attendez, le budget c'est terminé, donc le Budget assainissement... restez dans le sujet. »

Monsieur SABOURET :

« D'une manière générale nous sommes dans le sujet puisqu'il s'agit de sous. »

Monsieur le Maire :

« Mais il n'y a pas de budget technique. »

Monsieur SABOURET :

« Il s'agit d'un budget annexe, on peut demander aussi l'avis de la Directrice départementale des Finances publiques sur les budgets annexes ; moi je fais une demande qui consisterait à ce que la Directrice départementale des Finances publiques ou ses équipes nous fassent à l'ensemble du Conseil municipal, peut-être une présentation qui serait à ce moment-là un peu plus objective on va dire... »

Monsieur le Maire :

« Ce n'est pas son rôle. »

Monsieur SABOURET :

« ...en tout cas en présence de tout le monde et pas simplement dans le conciliabule avec simplement le Maire. Je pense que ce serait intéressant pour chacun d'entre nous, voilà si pouviez relayer cette demande, moi je la formule. »

Monsieur PIGOT :

« Ce n'est pas son rôle. »

Monsieur TIBI :

« Non mais l'intervention de Monsieur le Maire sera écrite dans le PV de toutes manières. »

Monsieur le Maire :

« Qui veut intervenir sur l'assainissement pour assainir l'ambiance ? »

Sans autres interventions de la part de l'assemblée, **Monsieur le Maire** propose de délibérer.

Groupe Socialiste et apparentés : 19 Pour

Groupe Communiste et Républicain : 6 Pour

Groupe Agir pour Gonesse : 3 Abstentions

Monsieur OUCHIKH (SIEL) non inscrit : Abstention

Monsieur OURFELLI (Ecologiste) non inscrit : Pour

Monsieur SABOURET non inscrit : Pour

Monsieur le Maire :

« Monsieur Ouchikh s'abstient il a des doutes sur l'assainissement, Monsieur Tibi aussi, et Monsieur Haroutiounian également. Vous avez raison il n'y a pas de budget technique il n'y a que des budgets politiques, même pour l'assainissement. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur JAUREY

VOTE le Budget Primitif Eau – Exercice 2018 et se **PRONONCE** favorablement sur la reprise anticipée des résultats d'investissement et d'exploitation 2017.

En l'absence de questions, **Monsieur le Maire** propose de délibérer.

Groupe Socialiste et apparentés : 19 Pour
Groupe Communiste et Républicain : 6 Pour
Groupe Agir pour Gonesse : 3 Abstentions
Monsieur OUCHIKH (SIEL) non inscrit : Abstention
Monsieur OUERFELLI (Ecologiste) non inscrit : Pour
Monsieur SABOURET non inscrit : Pour

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur JAUREY

VOTE le Budget Primitif Lotissement des Jasmins – Exercice 2018.

Groupe Socialiste et apparentés : 19 Pour
Groupe Communiste et Républicain : 6 Pour
Groupe Agir pour Gonesse : 3 Pour
Monsieur OUCHIKH (SIEL) non inscrit : Abstention
Monsieur OUERFELLI (Ecologiste) non inscrit : Pour
Monsieur SABOURET non inscrit : Pour

Monsieur TIBI :

« J'ai vu dans la section d'investissement que vous précisez que la Ville mobiliserait un second emprunt pour financer les travaux viabilisation qui devraient démarrer en début d'exercice 2019 ; on a pas une estimation de cet emprunt ? »

Monsieur JAUREY :

« Non. »

Monsieur TIBI :

« Ah bon ? Ça va démarrer dans un an et on n'a pas d'estimation ? Heureusement que je ne gère pas ma boîte pareil. »

Monsieur le Maire :

« Attendez. Monsieur Jaurey soyez plus précis dans votre réponse s'il vous plait. »

Monsieur JAUREY :

« Si vous voulez c'est très simple... »

Monsieur TIBI :

« Tout est simple avec vous Monsieur Jaurey. »

Monsieur le Maire :

« Mais faites une réponse courte s'il vous plait. »

Monsieur JAUREY :

« Nous avons estimé aujourd'hui les dépenses réelles, elles sont à 285, nous avons mis 100 00 euros pour les... ce qui fait 385, c'est la première étape. A la suite de cette étape nous aurons les études qui diront exactement le coût des aménagements à faire. Donc à partir de là nous aurons un débat ici en Conseil municipal pour une décision modificative qui complètera l'emprunt par un autre emprunt, dans les mêmes conditions à taux variable et à courte durée pour financer les opérations. Le budget qui vous avait été présenté, je ne me rappelle plus quand je pense que c'était en octobre 2017 mais je n'en suis pas sûr, Monsieur Cauro..., établissait une prévision des dépenses aux alentours des 2 millions. »

Monsieur le Maire :

« Monsieur Cauro pour apporter des précisions en tant qu'élu à l'urbanisme. »

Monsieur CAURO :

« Ce que nous allons faire c'est qu'à partir du mois de juin, nous allons commercialiser les terrains mais bien évidemment les gens vont acheter les terrains avec la condition d'avoir leur permis de construire. Donc ils vont pouvoir signer les promesses de vente au mois de juin et ils n'achèteront les terrains que lorsqu'ils auront leur permis de construire, c'est-à-dire début 2019. Donc, nous, il va falloir que nous engagions les travaux et comme le disait Monsieur Jaurey, bien évidemment il y a des lourds travaux de viabilisation à faire, ce qui fait que le terrain, c'est pour cela que nous ne l'avons payé que 230 000 euros, parce qu'il y a de lourds travaux à faire. C'est un emprunt de courte durée

parce que dès que nous allons vendre les terrains, l'argent va rentrer et nous pourrions rembourser l'emprunt et c'est une opération qui sera équilibrée. C'est pour cela qu'aujourd'hui nous n'avons pas encore arrêté le prix au mètre carré puisque tout dépendra quand on aura vraiment l'estimatif de tous les travaux qu'il y aura à faire, nous pourrions caler le prix des terrains. Nous avons des estimations qui vous ont été données quand on a voté... si vous reprenez le rapport que j'avais présenté lorsqu'on a décidé d'acquérir ces terrains, il y avait un pré-chiffage qui avait été fait, maintenant il faut aller vraiment dans le détail et ne pas rester sur les grandes masses. »

Monsieur le Maire :

« Nous avons présenté un rapport précédent, tout n'a pas été rappelé là mais vous pouvez le retrouver, ou on peut vous le recommuniquer. Il est évident que maintenant nous avançons, alors je voudrais... Monsieur Cauro a indiqué que ce lotissement est un lotissement de type communal, c'est le principe du lotissement communal, la commercialisation va être engagée avant l'été. Pour qu'il n'y ait pas de confusion, je précise qu'il y a un autre lotissement ; sa commercialisation sera lancée à l'automne mais lui n'est pas communal : celui de la Madeleine sur le site de l'ancien gymnase Rambert. Lui fait partie de la ZAC multisites, donc nous n'avons pas le même mécanisme mais c'est aussi un lotissement qui permettra à des Gonessiens, c'était aussi un de nos engagements et excusez-nous de répondre aux engagements que nous avons pris, excusez-moi c'est notre faiblesse sans doute, ce sera un deuxième lotissement communal mais via la ZAC multisites. »

Au terme de l'échange, **Monsieur le Maire** propose de délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur JAUREY

FIXE les taux d'imposition relatifs à la fiscalité directe locale pour l'année 2018.

Monsieur le Maire :

« Alors chacun a bien compris l'essentiel, pas d'augmentation par rapport à l'année précédente. Y-a-t'il des interventions ? »

Monsieur TIBI :

« Non mais comme tous les ans, c'est bien le maintien sauf que la base va augmenter, on ne sait pas de combien je n'ai pas eu l'info, donc la base augmentant les impôts augmenteront automatiquement. »

Monsieur le Maire :

« C'est la Loi de finances. »

Monsieur TIBI :

« Nous sommes d'accord, je crois qu'il faut appeler un chat un chat, pour le contribuable son impôt va augmenter. Je me réjouirai le jour où on dira que le taux diminue, donc aujourd'hui nous allons nous abstenir dans la mesure où pour le contribuable, l'impôt augmente. »

Au terme de l'échange, **Monsieur le Maire** propose de délibérer.

Groupe Socialiste et apparentés : 19 Pour

Groupe Communiste et Républicain : 6 Pour

Groupe Agir pour Gonesse : 3 Abstentions

Monsieur OUCHIKH (SIEL) non inscrit : Abstention

Monsieur OUFELLI (Ecologiste) non inscrit : Pour

Monsieur SABOURET non inscrit : Abstention

Monsieur le Maire :

« Quatre abstentions, vous avez raison soyez un peu plus... là il y a un concours de démagogie mais je ne sais pas qui gagnera. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame TORDJMAN

AUTORISE le transfert de la propriété du mobilier archéologique revenant à la Ville de Gonesse, issu des fouilles de l'église Saint-Pierre Saint-Paul et de la ZAC des Tulipes à la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France afin d'en permettre la conservation par le Musée Archéa.

Monsieur OUCHIKH :

« Oui avant d'intervenir, très brièvement sur cette question j'ai deux questions précises à poser à Madame Tordjman. La première concerne le volume du mobilier qui serait ainsi cédé au Musée Archéa : est-ce qu'on a une idée de la part qui revenait à la Commune de Gonesse par rapport à celle dévolue à l'Etat. Ça c'est ma première question. Et ma deuxième question était de savoir s'il y avait un autre régime que la cession en tant que telle. N'y avait-il pas possibilité de mettre à disposition, dans le cadre d'un prêt en quelque sorte, les biens appartenant à la Commune de Gonesse au profit de ce musée ?

Monsieur le Maire :

« Je voudrais que... tout était dans le rapport. Les questions que vous posez, les réponses sont dans le rapport. »

Monsieur OUCHIKH :

« La première question je répète, quel est le volume... »

Monsieur le Maire :

« Mais relisez le rapport. »

Monsieur OUCHIKH :

« Non mais le rapport ne précise pas ce point-là. »

Monsieur le Maire :

« Mais si. Relisez. »

Monsieur OUCHIKH :

« Je vous écoute Monsieur le Maire. Quel est le volume ? C'est-à-dire... j'ai bien compris que c'est la moitié, tout le monde l'a bien compris, la question n'est pas là, le volume c'est l'unité, le nombre de pièces qui auraient été dévolues, dix pièces ? Quinze pièces ? Des pièces importantes, pas importantes ? C'est ça le sens de ma question et le rapport n'y répond pas.»

Monsieur le Maire :

« Je pense que vous visiterez très certainement l'exposition que nous allons inaugurer prochainement sur les fouilles qui ont eu lieu dans l'église Saint-Pierre – Saint-Paul, et là le nombre d'objets déjà qui seront présentés dans l'exposition est important. Donc tous ces objets et d'autres qui ne sont pas présentés, plus les produits de fouilles antérieures qui sont rappelés là sont concernés, conformément à la loi. Conformément à la loi, à partir du moment où il y a un musée qui est un musée évidemment agréé il doit recevoir ces collections. Mais il y a un deuxième sujet que Madame Tordjman va présenter dans un instant et qui est la convention entre la ville et le musée, en fait ces deux délibérations sont indissociables. Nous devons faire cette dévolution, c'est conforme à la loi mais lorsque la ville souhaitera présenter une exposition, ces objets pourront évidemment être présentés ; c'est ce qui sera dit après. Mais c'est la loi. »

Monsieur OUCHIKH :

« La loi nous la connaissons mais la loi n'interdit pas non plus à la Commune de prêter le mobilier et non pas de le céder. La cession entraîne une dévolution irréversible, on se sépare de biens... »

Monsieur le Maire :

« C'est la loi. »

Monsieur OUCHIKH :

« Non Monsieur le Maire, la loi n'oblige pas à une cession en tant que telle. Lorsque, vous le savez bien, l'Hôpital de Gonesse a fait le choix de mettre à disposition pour un but de conservation évidemment, les archives hospitalières... »

Monsieur le Maire :

« La loi du 16 juillet 2016. »

Monsieur OUCHIKH :

« Nous l'avons lue. »

Monsieur le Maire :

« 2016 ! La loi a changé. »

Monsieur OUCHIKH :

« C'est la question, je voulais savoir si dans cette loi, c'est ma question elle est précise, si cette loi qui n'est pas indiquée dans le détail, il était possible en dehors de la cession de manière irréversible de mettre... C'était une question précise. »

Monsieur le Maire :

« Non. »

Monsieur OUCHIKH :

« Voilà parce que le rapport ne prévoit, pas ni en annexe, ni dans le contenu, le détail de la loi. »

Monsieur le Maire :

« Oui mais la loi étant la loi, c'est la loi de 2016 désormais qui s'applique. »

Monsieur OUCHIKH :

« C'est une porte ouverte monsieur le Maire, je pose une question sur le contenu de la loi, la loi qui n'est pas reprise dans le rapport et c'est bien dommage, je voulais savoir si cette loi prévoyait la possibilité d'un prêt et n'entraînait pas obligatoirement une cession irréversible : question. »

Monsieur le Maire :

« La loi prévoit la cession irréversible, la loi oblige à la cession irréversible, voilà c'est ça le sujet. Et nous n'avons pas à Gonesse de musée qui soit... »

Monsieur OUCHIKH :

« Oui je voulais aussi compléter mon propos si vous me le permettez puisque j'ai la parole, ce sera très bref Monsieur le Maire, et ne vous emballez pas ça ne sert à rien. Il est bien dommage que la Ville de Gonesse ne puisse pas profiter de ce patrimoine considérable pour au moins avoir un espace de présentation durable, qui ne soit pas forcément ouvert en permanence, on sait qu'il y a un coût de fonctionnement pour ce type d'investissement ; mais nous avons des espaces qui permettraient d'accueillir le mobilier que nous conservons, mais pas seulement celui tiré des fouilles cité dans ce rapport et c'est vrai qu'on manque à chaque fois l'occasion, au-delà des expositions temporaires toujours de grande qualité que la Ville organise, d'avoir un lieu durable permettant à la population, notamment aux publics les plus jeunes, d'avoir un lieu qui abriterait ces collections. Ça, vous savez que c'est une question qui me tient à cœur et c'est bien dommage, indépendamment de ce musée qui est important dont je reconnais qu'il a beaucoup de mérite, le Musée Archéa dans le Val d'Oise, de ne pas avoir un lieu tout de même qui permettrait de valoriser une partie de ces collections. »

Monsieur le Maire :

« Alors je vais faire une réponse qui est conforme à la loi, on parle d'archéologie là. Il y a sur le territoire de la Communauté un musée archéologique qui est le musée de l'intercommunalité, donc de notre Communauté et la loi est claire, à partir du moment où il y a un musée qui est un musée archéologique reconnu par le Ministère de la Culture, la loi de 2016 dit qu'il faut que le produit des fouilles soit dévolu à ce musée ; c'est la loi. Et donc on peut vouloir que ce soit autrement c'est une chose, maintenant là on parle d'archéologie, donc cela veut dire que sur le territoire de notre Communauté c'est à Louvres, à Archéa, que tous les produits des fouilles seront conservés. Maintenant en matière de musée il peut y avoir d'autres musées sur d'autres sujets en dehors de l'archéologie, musée d'histoire locale, musée de l'histoire hospitalière, c'est un sujet sur lequel nous réfléchissons mais ce n'est pas simple et en la matière, il faut des financements qui sont loin d'être acquis. Mais d'abord il faut des murs avec la mise en service du nouvel hôpital, on va dire que l'ancien hôpital mais je parle aussi de la partie de l'hôpital historique c'est-à-dire le bâtiment du 19^{ème} siècle, dans lequel d'ailleurs aura lieu l'exposition que nous pourrions découvrir sur l'église, et bien sera désaffecté à un moment ou un autre ; là il y aura une opportunité mais elle n'est pas encore tout à fait présente. Et derrière il faudra évidemment si on le veut, financer, et le financement c'est l'investissement pour lequel nous pouvons être aidés et c'est ensuite le fonctionnement, donc nous n'en sommes pas là. Mais vous ne pouvez ignorer Monsieur Ouchikh, vous vous êtes occupé quand même aussi de la culture ici dans d'autres temps, à un autre moment, que tout cela évidemment nous intéresse au plus haut point mais que malheureusement nous n'avons pas pu pour l'instant aboutir, déjà parce que l'ancien hôpital fonctionnait encore, d'ailleurs il fonctionne toujours avec l'Institut de Formation en Soins Infirmiers. Mais là nous appliquons la loi et d'ailleurs c'est clairement ce qui nous est demandé.

Je propose pour que les choses soient complètes que Madame Tordjman présente l'autre délibération et nous voterons les deux parce qu'il y a une cohérence à comprendre les deux projets de délibération en même temps. »

*Pour apporter de la cohérence à la délibération du Conseil municipal sur ce sujet, **Monsieur le Maire** indique que la question suivante initialement inscrite dans les questions n'appelant pas de débat, y soit finalement soumise.*

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame TORDJMAN

APPROUVE et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France et la Ville de Gonesse, relative aux modalités d'accès à la documentation scientifique et aux conditions de prêt des collections issues des sites archéologiques de Gonesse et conservées par le Musée Archéa.

Monsieur le Maire :

« Voilà cette question est tout à fait en cohérence avec la première. »

Monsieur OUCHIKH ;

« Donc je ne relance pas le débat, j'ai parfaitement compris, c'était inutile d'insister comme vous l'avez fait à plusieurs reprises sur la dévolution et la convention qui sera signée après avec le Musée Archéa ; tout le monde a parfaitement compris cela. Mon regret était, et je l'ai assez clairement indiqué, que notre ville ne dispose pas à ce jour d'espace de musée. Depuis 1995 la réfection devait être conduite je suis bien placé pour le savoir, et la réflexion n'a jamais été conduite pour mille raisons mais j'impute cette carence au fait qu'il y a un manque de volonté politique réelle de se lancer dans cet investissement. Sinon nous avons parfaitement compris. Voilà. »

Au terme du débat, **Monsieur le Maire** propose de délibérer successivement sur ces deux questions.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ pour ces deux délibérations.

Départ de Messieurs TIBI et HAROUTIOUNIAN à 23h10.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame TORDJMAN

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer le marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration et mise en valeur de l'église Saint-Pierre - Saint-Paul.

Monsieur le Maire :

« Merci. On ne peut pas dire qu'il n'y ait pas de volonté politique de restaurer l'église Saint-Pierre – Saint-Paul. Mais il y a quelques personnes qui ont pensé que ce n'était pas utile et donc ils ont préféré quitter la séance, il s'agit pourtant encore des questions soumises au débat. C'est sans doute des mécréants... Je vous propose donc, s'il n'y a pas d'interventions de délibérer. »

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation commune de deux questions **de Monsieur CAURO** animée par la projection d'un diaporama.

Au cours de la présentation :

Monsieur le Maire :

« Monsieur Cauro il faut préciser que pour cette reconstitution de l'angle nous avons travaillé en amont avec l'Architecte des Bâtiments de France qui la souhaite ainsi et qui nous a demandé de travailler avec cette orientation. C'est quand même important de le préciser ; nous sommes juste à côté de l'église. »

Monsieur CAURO :

« En fait tous ces projets ont été travaillés avec l'Architecte des bâtiments de France justement et validés. »

APPROUVE la cession des parcelles cadastrées AI n°237, AI n°238 et AI n°239 sises rue Albert Drouhot au profit de Val d'Espace Habitat et de Nacres Promotion en vue de la construction d'une résidence étudiante et de logements en accession à la propriété.

Et

APPROUVE l'acquisition des lots n°3, 5, 6 et 7 de la copropriété cadastrée AK n°88, située 12 rue Bernard Février appartenant à Monsieur et Madame Moreira.

Monsieur OUCHIKH :

« Une question et pas une intervention. Le long de l'église Saint Pierre – Saint-Paul donc la rue Bernard Février, nous avons vu le propos exposé par Monsieur Cauro qui consiste à reconstituer cette aile si j'ose dire, cette partie de la rue Bernard Février, sur les recommandations d'ailleurs de l'Architecte des Monuments historiques, donc ma question elle est simple : est-ce que l'option de démolir cet ensemble d'immeubles a été retenue ou pas ? Peut-être qu'elle est totalement déplacée parce que l'Architecte des Monuments historiques vous aurait recommandé le contraire. Je pose la question parce que cette proposition aurait pu avoir deux vertus : d'abord de rompre avec une densification quand même assez importante dans le centre-ville, c'est toujours bien de se séparer d'immeubles lorsque l'on peut ici ou là y parvenir et deuxièmement, ça permettrait d'avoir un accès en tout cas visuellement à ce monument splendide qu'est l'église Saint-Pierre – Saint-Paul, que nous verrions comme jamais ; c'est vrai que ce n'est pas une réalité historique ce que je dis là, mais qui permettrait d'avoir quand même une autre perception de ce monument. Voilà c'est ma question purement technique. »

Monsieur le Maire :

« Non ce n'est pas du tout la réalité historique parce que les parvis d'églises étaient très construits depuis le moyen-âge et on le sait s'agissant de cet endroit à Gonesse comme ailleurs. Nous avons travaillé avec l'Architecte des Bâtiments de France. Sur la rue Bernard Février quand vous la prenez entre la rue du Général Leclerc et la rue de l'Hôtel Dieu, si vous la regardez bien il y a deux parties distinctes / il y a une partie qui a un intérêt et qui parce que le bâti est encore suffisamment solide et qu'il peut être restauré, c'est la partie entre l'angle avec la rue de l'Hôtel Dieu et puis le milieu de la rue. Sur l'autre partie, entre ce milieu de la rue et l'angle avec la rue du Général Leclerc, l'Architecte des Bâtiments de France convient qu'il faut faire à cet endroit une opération de renouvellement urbain et non pas de réhabilitation, ce qui veut dire démolition et il suffit de regarder de très près les choses pour convenir, et il en a convenu évidemment, que c'était tellement abimé que ce n'est pas concevable.

Donc l'idée maintenant sur laquelle il faut travailler, la volumétrie, le choix architectural, tout cela reste à écrire, à définir avec le travail que nous conduirons avec lui en missionnant prochainement évidemment, un homme ou une femme de l'art pour le faire. Et là il faudra être... nous sommes dans la proximité immédiate de l'église, donc il est évident... le parti c'est renouvellement urbain mais évidemment il faut, en allant jusqu'à l'angle, reconstituer l'angle comme on l'a dit tout à l'heure, c'est faire un choix d'une opération qui s'harmonise parfaitement avec le contexte de l'église toute proche. »

Monsieur SABOURET :

« Oui donc là on nous a présenté en fait différentes opérations qui vont faire l'objet de différentes délibérations... »

Monsieur le Maire :

« Dans le même secteur. »

Monsieur SABOURET :

« Dans le même secteur exactement. C'est plutôt bien parce que ça nous permet d'avoir une vision d'ensemble, une vision cohérente. Moi je limiterai mon propos à ce stade à la seule délibération dont il s'agit, c'est-à-dire la session des parcelles rue Albert Drouhot, uniquement ce projet là puisque c'est l'objet de la délibération.

Première interrogation, il y a quand même un élément qui n'est pas précisé c'est la prise en charge de la démolition parce que les parcelles aujourd'hui sont construites, sont bâties, et l'avis des Domaines fourni une évaluation sans prendre en compte les éventuels coûts de démolition, de construction. J'ai compris que la cession devait être rapide, est-ce que le coût de la démolition est imputé en moins sur le prix de cession qui va être consenti aux acheteurs, cela peut modifier quand même l'équilibre économique de l'opération or nulle part c'est précisé, nulle part il est indiqué qui prend en charge les coûts de démolition, est-ce que c'est la Ville ? Est-ce que c'est l'acheteur ? Et si c'est l'acheteur est-ce que ça s'impute sur le prix ?... »

Monsieur le Maire :

« Non mais on a compris la question, autant qu'on donne la réponse tout de suite. »

Monsieur SABOURET :

« Très bien allez-y. »

Monsieur CAURO :

« Je vous donne la réponse : si vous lisez l'avis des Domaines il est bien spécifié que le projet de la Commune consiste en la démolition des bâtiments existants et l'estimation correspond à celle d'une parcelle rendue nue et libre. Donc c'est bien la Ville qui prend en charge les frais de démolition. »

Monsieur le Maire :

« Voilà c'était écrit. »

Monsieur SABOURET :

« Sauf que concrètement donc le prix qui est là est un prix une fois que la démolition sera effectuée ? C'est-à-dire que c'est la Commune qui va effectuer la démolition avant de vendre. »

Monsieur CAURO :

« C'est ce que je viens de dire. »

Monsieur SABOURET :

« Non mais on pourrait imaginer que la démolition intervient ultérieurement et qu'il y a une réduction du prix de la cession en imputant le prix de la démolition qui est pris en charge par l'acheteur, c'est ça l'élément que je n'avais pas. Parce que j'avais bien vu dans l'avis des Domaines que c'était une vente nue qui était indiquée. »

Monsieur CAURO :

« Monsieur Sabouret c'est écrit donc on peut faire des spéculations sur d'autres projets mais c'est écrit. »

Monsieur SABOURET :

« Il est écrit qu'on vend la parcelle mais on indique pas dans la délibération si on vend la parcelle nue ou si on la vend en l'état actuel. »

Monsieur le Maire :

« Non mais tout le monde... »

Monsieur SABOURET :

« Cela dit ce n'est pas le cœur de mon intervention. »

Monsieur le Maire :

« Ah bon alors quel est le cœur de l'intervention ? Nous sommes très impatients. »

Monsieur SABOURET :

« Cela dit je maintiens qu'il y avait une imprécision que vous n'avez pas totalement levée. Je n'ai pas exactement compris ce que vous avez indiqué. Par contre sur le fond du projet, je dirai l'équilibre, l'architecture même de ce projet, effectivement nous avons déjà présenté un projet qui était assez différent en novembre 2015 puisque c'était un projet uniquement collectif sur ces parcelles. Il y avait une résidence étudiante et puis il y avait 25 logements locatifs qui étaient envisagés. A cette époque moi j'étais assez réservé sur l'opération ainsi envisagée parce que nous sommes en plein secteur d'habitat plutôt individuel : on a le Clos Drouhot qui est juste derrière, on a le Clos Saint-Paul où c'est de l'habitat individuel aussi même si c'est de l'habitat individuel groupé et puis derrière on a le Clos du Temple avec les quelques maisons qui sont, je pense que ça doit être peut-être la rue de l'Île de France il me semble derrière... »

Monsieur le Maire :

« Ce n'est pas loin de chez Monsieur Tibi mais il est parti. »

Monsieur SABOURET :

« Donc on est sur un secteur qui était un secteur construit bas avec de l'habitat individuel et moi ça me semblait pertinent de conserver ce caractère-là dans ce secteur, raison pour laquelle j'étais assez réservé puisque je m'étais même abstenu sur la délibération à l'époque. Alors là on va dans le bon sens on va dire puisque nous passons à de l'habitat individuel même si c'est de l'individuel groupé, donc quelque part on se rapproche du caractère du secteur. Malgré tout, et effectivement vous l'avez dit ça correspond à un certain nombre de demandes et au passage puisque tout à l'heure dans votre intervention vous parliez du lotissement de l'avenue des Jasmins ou du lotissement à la Madeleine, je trouve que ce sont des opérations très intéressantes que je soutiens parfaitement. En l'occurrence sur

ce projet-là, je pense qu'on n'a fait que la moitié du chemin. Première remarque, les stationnements des véhicules seront des stationnements collectifs, ce ne sont pas des stationnements individuels c'est en cela que ça se distingue de la logique du lotissement, et je ne sais pas exactement comment les choses peuvent se passer mais de fait ce n'est pas réellement des maisons, c'est des appartements en rez de chaussée, ce qui peut être utile notamment en matière d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Deuxième chose, sur le maintien de la résidence étudiante à cet endroit... Non ce n'est pas du pinaillage excusez-moi, c'est une question d'aménagement de l'espace... mais aussi demain je travaille... »

Monsieur le Maire :

« Des maisons ce sont des maisons Monsieur Sabouret. »

Monsieur SABOURET :

« Pardonnez-moi, nous sommes en train de faire le choix d'aménagement d'un secteur, il y a d'ailleurs des ... »

Monsieur le Maire :

« Non mais comment vous définissez une maison, c'est quoi une maison ? Ce n'est pas un appartement. »

Monsieur SABOURET :

« Une maison c'est une habitation au sol. »

Monsieur le Maire :

« Et bien alors, elle n'est pas en l'air. »

Monsieur SABOURET :

« Non ça n'existe pas. Mais je n'ai pas dit qu'il y avait autre chose que des maisons derrière, ce que j'indique c'est que regardez où sont les places de stationnement ; les places de stationnement sont collectives donc... d'ailleurs je ne sais pas par où on rentre, j'imagine par en dessous, certainement par l'immeuble collectif ? »

Monsieur le Maire :

« Voilà bien imaginé oui. »

Monsieur SABOURET :

« Il faut imaginer effectivement, ici ce n'est pas évident. J'en viens à la résidence étudiante qui a vocation, j'imagine, à desservir en priorité l'école d'infirmières l'IFSI qui est juste en face. »

Monsieur CAURO :

« On l'a dit depuis le début. En 2015 on l'avait dit déjà. »

Monsieur SABOURET :

« ... Et qui peut éventuellement desservir... non mais... parce qu'il y a 60 places... bon si je suis interrompu sans cesse je ne peux pas intervenir. Je ne suis pas en mesure de l'expliquer parce que je suis interrompu... »

Monsieur le Maire :

« Mais on écoute, on écoute... »

Monsieur SABOURET :

« ...non mais c'est sérieux ici à chaque fois que j'interviens... »

Monsieur le Maire :

« Mais il s'écoute beaucoup lui-même surtout. Non mais il y a des commissions qui se réunissent, venez aux commissions. »

Monsieur SABOURET :

« Alors faisons la dissolution du Conseil municipal, votons tous à mains levées en vote bloqué depuis le départ et comme ça il n'y aura pas de débat. Si c'est comme ça que vous concevez les choses, allons-y. »

Monsieur le Maire :

« D'accord très bien. Donc Monsieur Cauro... »

Monsieur SABOURET :

« Je pense qu'on pouvait faire une opération de meilleure qualité qui aurait été un Clos Drouhot bis sur le plan économique, puisqu'on veut tirer 1,2 million à peu près de l'ensemble des terrains, je suis persuadé que ça passe, on arrive à faire 14 ou 15 habitations et on a une zone urbaine qui est parfaitement cohérente. Si on a une résidence étudiante à faire faisons la mais faisons la peut-être plus proche aussi des transports en commun, parce que quand on est ici pour aller chercher le bus 23, bon c'est encore jouable, mais pour aller chercher le BHNS on est relativement loin. »

Monsieur le Maire :

« On est juste en face de l'école d'infirmières de l'IFSI quand même c'est la logique. »

Monsieur SABOURET :

« Et les étudiants qui ne sont pas étudiants de l'IFSI parce qu'il y en aura quelques-uns qu'on va loger, qui ne seront pas des étudiants de l'IFSI j'imagine ? »

Monsieur le Maire :

« C'est d'abord pour l'IFSI. »

Monsieur SABOURET :

« D'accord mais à l'IFSI... On va avoir 60 personnes de l'IFSI à mettre ? »

Monsieur CAURO :

« Monsieur Sabouret je peux vous dire que nous avons travaillé avec l'hôpital sur cette résidence ; l'hôpital est très intéressé par cette résidence. Moi je ne suis pas surpris par ce que vous dites parce que là il y a une certaine cohérence avec votre position de 2015, vous aviez aussi critiqué le projet, vous étiez contre. De toute façon dès que nous faisons quelque chose vous êtes contre ; là c'est un projet pavillonnaire, ce ne sont pas des appartements comme vous l'avez dit, ce sont des petits pavillons simplement certains sont collés, ce ne sont pas des grandes bandes, il y a en effet (*en montrant le diaporama support de présentation*) un parking qui se trouve ici, un accès par la rue qui se trouve là, ici il y a le parking de la résidence étudiante. C'est un projet qui est différent et le but n'est pas de refaire la même chose que le Clos Drouhot, de refaire le Clos Drouhot. »

Monsieur le Maire :

« Nous sommes partis d'une demande de l'hôpital, pourquoi ? Parce que les logements ou les studios actuellement des étudiants de l'IFSI sont aujourd'hui dans des conditions de vétusté inacceptables. Il s'agit d'offrir aux étudiants de l'IFSI de meilleures conditions de logement, c'est juste en face, ça a été le point de départ de cette idée avec l'hôpital. Deuxièmement, nous sommes, quand on regarde aujourd'hui, en dehors de l'élément de grange ancienne qui a conservé la charpente et qui sera conservée et intégrée dans le projet comme étant un élément de patrimoine. Nous avons évolué pour les raisons qui ont été indiquées tout à l'heure, et le projet de pavillons répondra aussi à une demande des Gonessiens qui souhaitent du pavillon ; et là c'est du pavillon en ville pouvons-nous dire. Et en même temps, nous allons... rue Albert Drouhot nous sommes sur la rue qui conduit véritablement tout de suite à l'entrée... qui est déjà dans le centre-ville et à proximité même de l'église quasiment. Donc nous ne sommes pas, ni aux Marronniers dans un quartier pavillonnaire, ni à la Madeleine dans un quartier totalement pavillonnaire, nous sommes dans une entrée de centre ancien. Il faut donc progresser vers le centre ancien avec un alignement sur la rue et l'immeuble de la résidence étudiante donne une volumétrie qui correspond à cette composition urbaine du centre ancien. Et à l'arrière, en harmonie avec les pavillons existants, que ce soit le Clos du Temple ou le Clos Drouhot, nous créons des pavillons ; et là nous sommes plus en harmonie avec le tissu urbain existant qui est pavillonnaire. Donc c'est un équilibre, à la fois un besoin de résidence étudiante et une composition urbaine sur la rue, donc une volumétrie adaptée, à l'arrière ; du pavillonnaire adapté au contexte pavillonnaire existant et en même temps, nous sauvegardons un élément du patrimoine. Franchement nous avons là une approche équilibrée et je pense que ce sera un projet de grande qualité.
...Non mais je comprends très bien puisque par définition ce que je peux dire n'est pas convaincant pour Monsieur Sabouret... »

Monsieur CAURO :

« Mais vous savez, là vous avez aussi l'Architecte des Bâtiments de France qui intervient et qui est très attaché à ce qu'il y ait une continuité urbaine. Donc si nous lui disons que nous allons démolir ce qui existe aujourd'hui pour faire des pavillons, il va refuser. »

Monsieur le Maire :

« Alors Monsieur Hakkou. »

Monsieur HAKKOU :

« Oui il faut quand même avoir l'esprit que le secteur du Clos Saint-Paul, il y a eu quand même depuis de nombreuses années quelques soucis, nous répondons aussi à une demande de ces habitants. Donc à un moment donné, ou on laisse les choses continuer dans ce sens, ou on intervient et de manière assez drastique pour pouvoir régler les choses. Comme on le voit c'est assez ventilé, c'est à proximité donc nous répondons aussi... cela veut dire aussi... parce que ça rentre dans le contexte du renouvellement urbain de ce périmètre. Mais non c'est vous qui êtes hors sujet, vous voulez faire croire aux gens que nous sommes en train de faire n'importe quoi alors que nous répondons à un besoin, à la fois au niveau de la résidence étudiante et en même temps au quartier du Clos Saint-Paul ; c'est les deux. »

Monsieur le Maire :

« Très bien, je pense que le Conseil municipal est suffisamment éclairé. Oui Monsieur Abchar. »

Monsieur ABCHAR :

« Oui moi je vais être vraiment bref. Je pense que ce projet est intéressant par rapport à notre Ville et à son image, je pense que ce projet n'est pas descendu comme cela du ciel et nous ne sommes pas là pour convaincre tel ou tel, nous sommes là pour travailler pour les Gonessiens.

A titre personnel, et je crois que vous vous joignez à moi, je remercie le service d'urbanisme et tous les personnels qui ont travaillé d'arrache-pied pour ce projet ; et aujourd'hui on met en doute et on ne comprend pas ce qu'il se passe. Cela me fait juste rappeler deux proverbes africains : le premier qui dit « ce que le vieux voit assis, le jeune ne le voit jamais debout » et le deuxième « on peut peindre du blanc, du noir sur du noir, mais pour être brillants il faut être ensemble. »

Monsieur le Maire :

« Bien, quelle sagesse, la sagesse africaine. Après ces proverbes qui doivent nous faire réfléchir, nous allons donc délibérer.»

Monsieur CAURO :

« Donc la première délibération c'est la cession des trois parcelles à Espacil Habitat et à Nacres Promotion pour un prix de vente global de 1 200 000 euros. »

Monsieur le Maire :

« Ce qui est, chacun l'a compris, une recette ; nous venons de voter le projet.»

Groupe Socialiste et apparentés : 19 pour

Groupe Communiste et Républicain : 6 Pour

Monsieur OUCHIKH (SIEL) non inscrit : Pour

Monsieur OUERFELLI (Ecologiste) non inscrit : Pour

Monsieur SABOURET non inscrit : Abstention

Monsieur le Maire :

« Alors la deuxième délibération, vous la rappelez Monsieur Cauro. »

Monsieur CAURO :

« La deuxième délibération est une acquisition, c'est l'acquisition des lots 3-5-6 et 7 de la copropriété du 12 rue Bernard Février appartenant à Monsieur et Madame Moreira au prix de 183 000 euros qui est le prix des Domaines, et donc nous vous demandons d'approuver cette acquisition. »

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

DELIBERATIONS N'APPELANT PAS DE DEBAT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire

CONFIRME le mandat spécial donné à un élu pour un déplacement dans le cadre d'un échange de classes vertes dans le Vaucluse.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame GRIS

ACCORDE la protection fonctionnelle formulée par un agent de la Police municipale.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame GRIS

ATTRIBUE une subvention de fonctionnement à l'Association du Personnel Communal de Gonesse (A.P.C.G.) pour l'année 2018 et **APPROUVE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur JAUREY

OCTROIE la garantie communale à certains créanciers de l'Agence France Locale pour l'année 2018.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur JAUREY

APPROUVE et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer l'avenant n°3 relatif au renouvellement des contrats d'assurance de la Ville de Gonesse - Lot n°3 : « Assurance Flotte Automobile » avec la Compagnie SMACL.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur JAUREY

APPROUVE et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer les marchés relatifs à l'acquisition de mobilier scolaire et de mobilier de bureau.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur JAUREY

AUTORISE le lancement d'une procédure d'appel d'offres pour les travaux de démolition sur les propriétés communales de la Ville.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur NDALA

PREND ACTE du rapport d'activité 2016 du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC).

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur ANICET

PREND ACTE du rapport d'activité 2016 du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF).

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame HENNEBELLE

ATTRIBUE des subventions aux projets spécifiques PEDT pour l'année 2018.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame HENNEBELLE

ATTRIBUE des aides sous forme de subventions aux voyages du second degré pour l'année 2018.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame HENNEBELLE

ATTRIBUE des subventions aux associations de parents d'élèves pour l'année 2018.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur RICHARD

ATTRIBUE des subventions de fonctionnement aux associations sportives pour l'année 2018.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame CAUMONT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs et de financement de la prestation de service pour les fonctions « animation globale » et « animation collective familles » du centre socioculturel Marc Sangnier pour une période de 4 ans avec la Caisse des Allocations Familiales du Val d'Oise.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur BOISSY

APPROUVE et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer l'avenant n°1 à la convention d'entretien des réseaux eaux pluviales et eaux usées de la commune de Gonesse avec le SIAH.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur HAKKOU

APPROUVE la résiliation des conventions d'entretien et de nettoyage de la Médiathèque et de la Bibliothèque George Sand et de la mise à disposition de l'Auditorium à la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur HAKKOU

APPROUVE et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer les avenants de transfert Restitution de la médiathèque de Coulanges et de la Bibliothèque George Sand.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur HAKKOU

APPROUVE et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'adhésion au réseau intercommunal des bibliothèques de Roissy Pays de France.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur HAKKOU

ADOpte les tarifs de la Médiathèque de Coulanges et de la Bibliothèque George Sand.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur HAKKOU

APPROUVE et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle de résidence du Théâtre Sans Toit.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur HAKKOU

ATTRIBUE des subventions aux associations culturelles pour l'année 2018.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur PIGOT

APPROUVE et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat d'objectifs et de moyens entre la Ville de Gonesse et la Régie du Cinéma Jacques Prévert.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur CAURO

DECIDE de prescrire la révision du Règlement Local de Publicité.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur CAURO

APPROUVE l'acquisition de la propriété cadastrée AI n°190, située 11 rue Albert Drouhot appartenant à la S.C.I GAB.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur CAURO

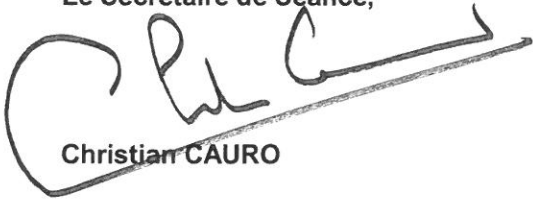
APPROUVE la cession du pavillon situé 34 rue Camille Saint Saëns à Madame Tel et à Monsieur Decubber.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte des décisions prises par Monsieur Le Maire.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 00h15.

Le Secrétaire de Séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Christian CAURO', written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.

Christian CAURO

